

CONTRAT DE LOCATION D'HEBERGEMENT

Entre les soussignés Le Camping de l'EDEN route de Palavas 34970 lattes et ci-après dénommé le client

MR ME MLLE.....demeurant.....
TEL PORT..... E-MAIL

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

Le Camping EDEN met à la disposition de MR ME MLLE..... qui l'accepte un hébergement situé dans le Camping ci-dessus dénommé, le client s'engageant à ne jouir du présent hébergement qu'à titre de résidence de loisir.

LISTE DES PERSONNES OBLIGATOIRES

	Nom	Prénom	Age
1°
2°
3°
4°
5°
6°

DESIGNATION cocher le type d'hébergement

Le client s'engage à occuper un hébergement de type **EMPLACEMENT CAMPING** Par mesure de sécurité, il ne sera accepté plus de 6 personnes (bébé inclus)

Date arrivée..... à partir de 12h, départ..... avant 12h

CHALET

SUN ROLLER 1 animal par location

FLORES Par mesure de sécurité, il ne sera accepté

FLORES 3 plus de 6 personnes (bébé inclus)

WATIPI

Date arrivée..... à partir de 16h, départ..... avant 10h

PRIX

La présente location ne deviendra effective qu'après réception d'un versement de 30% du montant global du séjour (paiement comprenant 30€ de frais de réservation + acompte).

Les prix comprennent l'accès à la piscine, aux animations sportives et festives, au mini-club, au service de navette gratuite pour la plage.

Les prix ne comprennent pas les prestataires para-hôtelières tel que restauration, épicerie, location de draps, ménage, locations de VTT) dont les tarifs sont annexés au présent contrat.

CONDITIONS ET CHARGES

1 – le contrat est nominatif et ne peut être cédé.

2 – Toute cession occulte dont s'apercevra la Direction du Camping sera pénalisée par une exclusion immédiate de tous les occupants partageant l'emplacement et ne donnera pas lieu à un quelconque remboursement.

3 – Aucun invité ne peut occuper l'emplacement sans l'autorisation de la Direction du Camping.

4 – Si la durée de votre séjour ne correspond pas exactement à nos périodes de disponibilité, il vous sera proposé un choix de solutions se rapprochant au mieux de votre demande.

5 – Il est conseillé de louer votre emplacement à l'avance. Les places sont attribuées sans distinction, dans l'ordre d'enregistrement des réservations.

6 – La Direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée du campeur.

7 – Tout contrat de location non accompagné du versement représentant l'acompte et les frais de réservations sera caduc. De la même façon, tout versement d'acompte et de frais de réservation non accompagné du présent contrat dûment signé ne saurait assurer la location.

8 – Il sera alors adressé un accusé de réception pour toute réservation.

9 – En l'absence de message du campeur précisant qu'il a dû différer son arrivée, l'objet de sa location devient disponible 24 heures après la date d'arrivée sur le contrat et l'acompte reste acquis au camping.

10 – Pour toute annulation, l'acompte sera conservé par le camping à titre d'indemnité et le solde sera dû.

11 – Mobil-Home : solde à régler 31 jours avant l'arrivée. Emplacement : solde à régler le jour d'arrivée.

12 – Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée ou de départ anticipé.

13 – A l'arrivée, un dépôt de garantie en espèce ou chèque français sera demandé pour la barrière d'entrée et les badges de contrôle. Pour un Emplacement 20 €, pour une location 300 € ;

14 – Inventaire de sortie, prendre rendez-vous 48 h avant votre départ à la réception. En cas de départ hors horaire et jour prévu à cet effet, le dépôt de garantie sera renvoyé en chèque bancaire français ou virement bancaire (frais à la charge du client).

15 – Les dépôts de garanties seront restitués au moment du départ après déduction des éventuels frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré. La perte d'un bracelet de contrôle sera facturée 5 € ;

16 – Par mesure de sécurité, le port du bracelet de contrôle inviolable est obligatoire durant toute la durée du séjour dans l'enceinte du camping et des piscines .

17 – Les shorts ou caleçons de bain sont strictement interdits dans l'enceinte des piscines.

18 – Le client s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes occupant l'emplacement, le règlement intérieur du Camping.

19 – En cas de litige, les Tribunaux de Montpellier sont seuls compétents.

20 – Banque : C.I.C. SOCIETE ?BORDELAISE – 34200 SETE – Code Banque :1 a°(057 – Code Guichet : 19118 – N° Compte :

00051669501 –

Clé Rib : 24 – IBAN : FR76 1005 7191 1800 0516 6950 124 – Domiciliation CICS B SETE 2 – BIC : CMCIFRPP .

source : <http://www.eden-camping.com/>

RESILIATION

A défaut d'exécution d'une seule des clauses du présent contrat, ce dernier pourra être résilié de plein droit après une mise en demeure de libérer les lieux sous 8 jours par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse.

Date :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)